

MAZARS

FONDS DE DOTATION GREEN LINK

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

FONDS DE DOTATION GREEN LINK

Fonds de dotation régi par l'article 140 II de la loi n°2008-776 du 4 août
2008 et par l'article 7 du décret n°2009-158 du 11 février 2009
Siège social : 48, rue Blomet 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Fonds de dotation Green Link,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Green Link relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que ces comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La dotation du fonds de dotation est statutairement consommable et traitée comme telle.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

GREEN LINK
Comptes Annuels
Exercice clos le
31/12/2019

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 30 juin 2020

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S

CYRILLE BROUARD



JEROME EUSTACHE



Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Concessions, brevets, droits similaires	3 672	2 349	1 323	2 547	- 1 224
205000 Concessions et droits similaires	3 672		3 672	3 672	
280500 Concessions et droits similaires		2 349	-2 349	-1 125	- 1 224
Autres immobilisations incorporelles	1 733 642	490 729	1 242 913	359 479	883 434
208000 Usufruit temporaire	1 733 642		1 733 642	1 035 763	697 879
280800 Amort. Usufruit temporaire		490 729	-490 729	-676 283	185 554
Autres immobilisations corporelles	959	729	230	550	- 320
218300 Matériel de bureau et informatique	959		959	959	
281830 Amort. Mat. de bureau et inform.		729	-729	-409	- 320
TOTAL (I)	1 738 273	493 807	1 244 465	362 575	881 890
Actif circulant					
. Fournisseurs débiteurs	4 800		4 800		4 800
401000 Fournisseurs	4 800		4 800		4 800
. Autres	312		312		312
467002 NOTAIRES LACOURTE	312		312		312
Disponibilités	99 326		99 326	61 271	38 055
512100 BNP PARIBAS	99 326		99 326	61 271	38 055
TOTAL (II)	104 438		104 438	61 271	43 167
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 842 711	493 807	1 348 904	423 846	925 058

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 <small>(12 mois)</small>	Exercice précédent 31/12/2018 <small>(12 mois)</small>	Variation
Capitaux Propres			
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 239 302	331 539	907 763
102500 Dons avec contrepartie Actifs immobilisés	2 188 008	1 035 763	1 152 245
102700 Autr. Fds Propres - Dot consommables	19 500	19 500	
102790 Autr Fds propres - Dot.consomp. Insc CR	-968 206	-723 723	- 244 483
TOTAL (I)	1 239 302	331 539	907 763
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Découverts, concours bancaires	67	225	- 158
517000 Autres organismes financiers	67	225	- 158
. Personnel	2 107		2 107
428200 Dettes provisio. pour congés payés	2 107		2 107
. Organismes sociaux	2 427	2 082	345
431000 URSSAF	938	1 134	- 196
437100 MALAKOFF MEDERIC	351	660	- 309
437800 IPSEC	96	61	35
438200 Charges sociales sur congés payés	868		868
438600 Charges sociales à payer	174	228	- 54
Autres dettes	105 000	90 000	15 000
467500 ASSOCIATIONS DONNS MECENAT	105 000	90 000	15 000
TOTAL (IV)	109 601	92 307	17 294
TOTAL PASSIF (I à V)			
	1 348 904	423 846	925 058

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de 791000 Transferts de charges d'expl.		560	- 560	-100
		560	- 560	-100
Autres produits	513 296	359 698	153 598	42,70
757000 Quote Part virée au compte de résultat	244 483	184 627	59 856	32,42
758000 Dons	268 813	175 000	93 813	53,61
758100 Pdts div. de gest. courante		71	- 71	-100
Total des produits d'exploitation (I)	513 296	360 258	153 038	42,48
Autres achats et charges externes	30 712	18 868	11 844	62,77
606300 Fournit. entretien & petit equip.	65		65	N/S
606400 Fournitures administratives	709	150	559	372,67
613500 Locations mobilières		388	- 388	-100
618100 Documentation générale	58		58	N/S
618300 Documentation technique	51		51	N/S
618500 Frais de colloques, semin., confer		2 360	- 2 360	-100
622600 Honoraires	22 274	5 436	16 838	309,75
622700 Frais d'actes et de contentieux	135	100	35	35,00
623000 Publicité publicat. relat. publiq.		4 980	- 4 980	-100
625100 Voyages et déplacements	2 241	2 135	106	4,96
625600 Missions	914	1 188	- 274	-23,06
626000 Frais postaux et de télécomm.	5		5	N/S
627800 Autres frais & comm. prest. serv.	60	131	- 71	-54,20
628100 Concours divers (cotisations,...)	4 200	2 000	2 200	110,00
Impôts, taxes et versements assimilés	174	228	- 54	-23,68
631200 Taxe d'apprentissage	21	126	- 105	-83,33
633300 Part. employ. a form. prof. cont.	154	102	52	50,98
Salaires et traitements	26 617	18 955	7 662	40,42
641100 Salaires appointements	23 259	18 504	4 755	25,70
641200 Conges payes	2 107		2 107	N/S
641400 Indemnités et avantages divers	1 251	451	800	177,38
Charges sociales	10 429	8 235	2 194	26,64
645100 Cotisations urssaf	6 367	5 871	496	8,45
645300 Cotisations aux caisses retr.	1 741	1 344	397	29,54
645400 Cotisations aux assedics	977	777	200	25,74
645800 Cotisations aux autres org. soc.	1 209	243	966	397,53
648000 Autres charges de personnel	136		136	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations	270 356	176 445	93 911	53,22
681110 Immobilisations incorporelles	270 037	176 125	93 912	53,32
681120 Immobilisations corporelles	320	320		0,00
Autres charges	175 008	137 500	37 508	27,28
657000 Subventions accordées	175 000	137 500	37 500	27,27
658000 Charges diverses gestion courante	8		8	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	513 296	360 231	153 065	42,49
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		27	- 27	-100
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		27	- 27	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		27	- 27	-100
671200 Penalties amendes fisc. & penales		27	- 27	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)		27	- 27	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-27	27	-100
Total des Produits (I+III+V+VII)	513 296	360 258	153 038	42,48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	513 296	360 258	153 038	42,48

GREEN LINK

III - Annexes aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 348 903,55 E.

Au compte de résultat pour l'année 2019, présenté sous forme de liste, est nul.

Les notes et tableaux qui suivent font partie intégrante des comptes présentés.

SOMMAIRE DES NOTES ET TABLEAUX

INTRODUCTION

- 1 – Règles, méthodes comptables
- 2 – Fait significatif
- 3 – Principales modalités retenues
- 4 – Autres renseignements

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 5 – Notes sur le bilan actif
- 6 – Notes sur le bilan passif
- 7 – Notes sur le compte de résultat
- 8 – Compte annuel d'Emploi des Ressources

1/- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général et de ses adaptations aux associations, fondations et fonds de dotation, prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable CRC 2009-01 du 3 décembre 2009.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés conformément aux principes de bases suivants :

Continuité de l'exploitation
Permanence des méthodes comptables d'un exercice
Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation, notamment :

Le Plan Comptable Général réécrit ;
Le règlement n° 99-01 du CRC ;
Le règlement n° 09-01 du CRC
Le règlement n° 2008-12 du CRC relatif au compte d'emploi des ressources provenant de la générosité du public.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

2/- FAITS SIGNIFICATIFS

Il s'agit du sixième exercice du Fonds de dotation GREEN LINK dont la création a été déclarée le 2 décembre 2013 et publiée au Journal Officiel le 14 décembre 2013.

L'exercice 2019 a eu une durée de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Le fonds n'a pas déposé pour cet exercice de demande d'autorisation auprès de la Préfecture de Paris pour faire appel à la générosité du public.

Conformément à la législation, le rapport d'activité sera adressé à la Préfecture avant le 30 juin 2020.

Pour rappel, les statuts de Green Link ont été modifiés et validés en préfecture le 13 mars 2017 rendant la dotation consommable.

Faits post-cloture – Covid-19 :

L'arrivée de la pandémie liée au virus Covid 19 a entraîné la mise en télétravail de toute l'équipe à partir du confinement décidé le 17 mars, et a interdit toute nouvelle visite d'association, rendant impossible l'instruction de nouveaux projets.

L'action de l'équipe se concentre aujourd'hui sur les mesures éventuelles de soutien d'urgence à apporter à nos associations partenaires, sur leur accompagnement dans cette crise, et sur l'étude de partenariats à long terme avec des organismes de l'ESS s'intéressant au domaine d'intervention de Green Link (Emmaüs, groupe SOS).

3/- LES PRINCIPALES MODALITES RETENUES

Immobilisations incorporelles

En date du 23/12/2015, Green Link a accepté de nouvelles donations d'usufruit temporaire :

- Créance du compte courant d'associé de M. Dominique DU PELOUX de 2M€ et porte intérêt de 2% par an, dont il est titulaire contre la société d'actions simplifiées WH.
- Créance du compte courant d'associé de M. Dominique DU PELOUX de 270 K€ et porte intérêt de 2% par an, dont il est titulaire contre la SCI SIPS.

Chaque donation d'usufruit est d'une durée de 3 ans à compter du 01/01/2016

En date du 20/02/2017, Green Link a accepté de nouvelles donations d'usufruit temporaire et une modification :

- La créance du compte courant d'associé de M. Dominique DU PELOUX de 2M€ est portée à 2.5% par an (au lieu de 2%), dont il est titulaire contre la société d'actions simplifiées WH à compter du 01/02/2017 et jusqu'au 31/01/2019.
- Créance du compte courant d'associé de M. Dominique DU PELOUX de 4M€ et porte intérêt de 2.5 % par an, dont il est titulaire contre la société d'actions simplifiées WH.
- Créance du compte courant d'associé de M. Dominique DU PELOUX de 365 K€ et porte intérêt de 2.5 % par an, dont il est titulaire contre la SCI SIPS.
- Créance du compte courant d'associé de Mme Claire DU PELOUX de 365 K€ et porte intérêt de 2.5 % par an, dont il est titulaire contre la SCI SIPS.

Chaque nouvelle donation d'usufruit est d'une durée de 5 ans à compter du 1er février 2017 et jusqu'au 31 décembre 2021.

En date du 14/03/2019, Green Link a accepté le renouvellement de la donation d'usufruit temporaire suivante :

- La créance du compte courant d'associé de M. Dominique DU PELOUX de 2M€ à 2.5% par an dont il est titulaire contre la société d'actions simplifiées WH et qui portait sur la période du 01/02/2017 au 31/01/2019 a été renouvelé sur 10 ans ; du 01/02/2019 au 31/12/2028.

En date du 18/09/2019, Green Link a accepté la donation d'usufruit temporaire suivante :

- L'usufruit de 23 606 actions de préférence de catégorie A entièrement libérées de la société Wh pour une durée de 10 ans soit du 17/09/2019 au 17 septembre 2029.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Néant

4/- AUTRES RENSEIGNEMENTS

Régime fiscal et social

En tant qu'organisme sans but lucratif, le fonds de dotation est exonéré de tout impôt sur les sociétés, de la TVA ainsi que de la CET et de la taxe d'apprentissage. En revanche, il ne récupère pas la TVA sur les charges externes et les investissements. Il est passible de la taxe sur les salaires et de la taxe de formation professionnelle continue ainsi que de la taxe d'habitation.

Mme BERTHOMIER a été embauchée en tant que responsable du développement le 18/09/2017 pour des missions de pérennisation et soutien, de développement et de communication auprès des associations subventionnées par Green Link. Il a été retenu que les rémunérations qui lui ont été versées sont exemptées de taxe sur les salaires puisqu'elles sont dépourvues de but lucratif.

Engagements

Le Fonds a dans le cadre de ses missions pris des engagements de versements aux bénéficiaires de projets pour des actions d'intérêt général à caractère social, éducatif et en matière de protection de l'environnement naturel.

Dans ce sens, les conventions suivantes ont été signées courant 2019 avec :

- l'Association « l'école des semeurs » afin de notamment mettre en place l'infrastructure nécessaire au démarrage de l'école de production pour l'automne 2019 ; recruter un responsable maraicher et un responsable commercial pour l'encadrement des élèves et mettre tout en œuvre pour que la production agricole tende à financer 1/3 des coûts de fonctionnement de l'école et tendre vers un autofinancement d'ici 2022 pour un total de 30 000 € sur la période 2019-2021.
- L'Association « IRPA » ; dont l'objectif est de permettre à de jeunes atteints d'autisme d'intégrer leur enveloppe sensorielle et motrices au travers des activités proposées au cœur du « Village de Fraisse ». Green Link par sa dotation doit permettre le recrutement d'un responsable de l'animation et de la prise en charge de la fratrie présente pendant les séjours organisés par l'association. L'engagement est de 15000€ par an jusqu'au 31/12/2021.
- L'association « Maisons des Sages » accueille des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer. Afin de réaliser les travaux nécessaires à l'accueil de personnes en fauteuil roulant, Green Link apporte son soutien à hauteur de 10 000€
- L'association « Paysan urbain » orientée vers le développement durable en proposant une agriculture et une alimentation de qualité pour un montant de 15 000€.
- L'association « Simon de Cyrène » pour 8 000€, dont l'objectif est le développement d'ateliers d'hortithérapie et de réaliser des travaux d'aménagement et de terrassement pour rendre le jardin accessible aux personnes handicapées qui composent la communauté.
- L'association « Tero Loko » qui mène des actions orientées vers l'accueil de personnes réfugiés et de les aider à s'insérer en zone rurale via la dynamisation du territoire. L'engagement porte sur 3 ans à compter de 2020 pour un total de 30 000€.
- L'association « Tous en mer » dont l'objectif est de permettre la découverte et l'apprentissage des sports nautiques à des personnes qui y ont peu accès. L'engagement de 2019 est de 7000€ et potentiellement renouvelable.

- L'association « TZCLD » qui se mobilise pour les chômeurs de longue durée à leur trouver un emploi en CDI en développant des activités utiles en rapport avec la nature. Le partenariat signé en 2019 est d'un montant de 15 000€ renouvelable après examen du dossier et avancées réalisés en 2019.
- L'association « Vigne de Cognac » qui lutte contre la précarité et l'exclusion de personnes éloignées de l'emploi via des activités dans le domaine de la vitiviniculture. Le partenariat signé en 2019 est d'un montant de 15 000€ renouvelable pour 10 000€ en 2020 et 2021.

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 738 273 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 039 434	1 152 246	454 367	1 737 314
Immobilisations corporelles	959			959
Immobilisations financières				
TOTAL	1 040 393	1 152 246	454 367	1 738 273

Amortissements et provisions d'actif = 493 807 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	677 409	270 037	454 367	493 079
Immobilisations corporelles	409	320		729
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	677 818	270 357	454 367	493 807

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Usufruit temporaire 2017 – 2021	581 396	344 896	236 500	5 ans
Usufruit temporaire 2019 – 2028	460 000	45 833	414 167	10 ans
Usufruit temporaire 2019 - 2029	692 246	100 000	592 246	10 ans
Site internet – Green Link	3 672	2 349	1 323	3 ans
Matériel de bureau et informatique	959	729	230	3 ans
TOTAL	1 738 273	493 807	1 244 466	

Etat des créances = 5 112 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	5 112	5 112	
TOTAL	5 112	5 112	

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Tableaux des variations des fonds propres

Fonds Propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dons avec contrepartie - Actifs immobilisés	1 035 763	1 152 245		2 188 008
Autr. Fds Propres - Dot consommables	19 500			19 500
Autr Fds propres - Dot.consomp. Insc CR	-723 723		-244 483	-968 206
TOTAL	331 540	1 152 246	-244 483	1 239 302

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	67	67		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales et sociales	4 534	4 534		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	105 000	60 000	45 000	
Produits constatés d'avance				
TOTAL	109 601	65 501	45 000	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	3 150
Autres dettes	
TOTAL	3 150

7- Notes sur le compte de résultat

Les produits sont constitués des intérêts des comptes courants reçus (cf. supra §3), comptabilisés en dons et les charges sont constituées de frais de fonctionnements courants, des subventions versées (cf. supra §4) et de l'amortissement de l'usufruit temporaire reçu qui neutralise comptablement ses intérêts. Enfin, un compte de « quote-part virée au compte de résultat » a été crédité en produit d'exploitation afin de neutraliser la perte comptable de l'exercice.

Autres informations

Rémunération des dirigeants

Néant

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	0
Non cadres	0	0
TOTAL	1	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 748 E.